

Le travail de l'Union paysanne porte fruit.

Lachute, 4 septembre 2015. «...Cette époque-là où l'agriculteur doit être membre d'un syndicat pour accéder à ses remboursements de taxes est révolue.» Le ministre Pierre Paradis ne pouvait être plus clair lors d'une entrevue donnée à La Vie Agricole. L'Union paysanne se réjouit de voir ses efforts porter fruit afin de rétablir un régime démocratique pour les agriculteurs du Québec.

L'Union paysanne demandait depuis longtemps la fin de ce qui apparaît impensable aujourd'hui, la liaison d'une cotisation syndicale au soutien de l'État. Eh oui! Les agriculteurs doivent payer une cotisation à l'UPA pour avoir droit au programme de remboursement de taxe foncière agricole.

Cette histoire qui pourrait avoir été prise dans un pays aux pratiques totalitaristes avait été rendue possible grâce à de curieuses circonstances qui aujourd'hui mériteraient enquête. Le ministre péquiste Marcel Landry, qui avait mis en place cette loi en 1995, avait été à l'emploi de l'UPA, entre autres comme directeur régional, de 1986 jusqu'à la veille des élections...en 1994.

Le Barreau, à l'époque, avait écrit au ministre de façon cinglante, «*dans ce contexte, cette disposition inusitée semble à la fois abusive et discriminatoire*»¹. Le ministre Paradis a donc entendu l'Union paysanne et semble maintenant prêt à rétablir un régime moins discriminatoire pour les agriculteurs et les agricultrices du Québec.

L'Union paysanne invite du même souffle le ministre à s'attaquer aux autres programmes administrés par la Financière agricole du Québec et qui sont liés au paiement de la cotisation à l'UPA. Autant de pratiques discriminatoires mises en place à l'époque où l'UPA régnait en maître sur des institutions gouvernementales.

Soulignons que, depuis son arrivée, le ministre Pierre Paradis semble administrer l'agriculture pour l'ensemble des agriculteurs en plus d'insuffler plus de démocratie dans ce secteur essentiel au Québec.

1-Lettre du Barreau au ministre Marcel Landry, 11 décembre 1995

-30-

Pour information :

Benoit Girouard
Président Union paysanne
450-495-1910

Maxime Laplante
Vice-président
418-926-2473